



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à la production biologique.

Nous vous invitons à faire votre demande de dérogation en ligne sur le site

<https://sve.derogationbio.inao.gouv.fr/#/>

Simple à utiliser, ce service vous permet de saisir votre demande (qui sera ainsi automatiquement transmise à votre organisme certificateur et à l'INAO) et de suivre son état d'avancement.

Demande de dérogation « Achat d'aliments non biologiques en cas de perte de production d'aliments pour animaux ou de restrictions imposées »

Article 3.3 du règlement (UE) 2020/2146

Formulaire à envoyer par courrier postal à votre organisme de contrôle

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément au règlement (UE) 2020/2146, et notamment à son article 3, paragraphe 3 :

La perte de production d'aliments pour animaux ou les restrictions imposées sont liées à une catastrophe résultant d'un phénomène climatique défavorable (sécheresse, inondations graves, ...) ou d'un autre événement catastrophique.

La durée de la dérogation sera définie par l'INAO.

La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme certificateur avant la date prévue d'achat des aliments non biologiques.

ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

Demande de dérogation « Achat d'aliments non biologiques en cas de perte de production d'aliments pour animaux ou de restrictions imposées »

Article 3.3 du règlement (UE) 2020/2146

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale et n° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N° Téléphone :

E-mail :

1. Situation de l'exploitation à la date de la demande – Description des surfaces :

SAU totale (ha)	
- Dont SFP (surface fourragère principale)	
- Dont céréales et/ou protéagineux destinés à l'alimentation des animaux de l'exploitation	

2. Situation de l'exploitation à la date de la demande – Chargement : UGB/ha

3. Motif de la perte ou des restrictions de production d'aliments pour animaux :

- Phénomène climatique défavorable
- Autre événement catastrophique

Précisez :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Veillez joindre tous justificatifs ou documents utiles.

7. Prévisions d'achat :

Type de troupeau (bovins viande, bovins lait, ovins viande, ...)	Nombre d'animaux	Dont adultes	Nature de l'aliment	Quantité prévue en tonnes de MS	Qualité de l'aliment (bio, C2, C1, conventionnel)

8. Période envisagée de distribution des aliments non biologiques :

Date de distribution début : Date de distribution fin :

9. Part prévisionnelle d'aliments non biologiques dans les rations pendant la période de dérogation :

	Pendant la période de dérogation demandée	Rations types et animaux concernés
Part d'aliments NON BIOLOGIQUES dans la ration des animaux productifs <i>Animaux productifs : animaux dont les produits (lait, viande) sont vendus en bio dans la période de dérogation</i>%	
Part d'aliments NON BIOLOGIQUES dans la ration des animaux non productifs%	

Veillez **compléter le tableau joint en annexe** afin de décrire les rations journalières de vos animaux selon les stades physiologiques et les périodes de l'année.

En cas de distribution « à volonté », merci d'indiquer une estimation des volumes (exemple : 200 kgMS pour 30 génisses).

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis par courrier postal à votre organisme certificateur qui le transférera à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*

* *

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'article 3.3 : OUI / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable / Avis défavorable / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

ANNEXE - TABLEAU DE RATIONS (pour tout le troupeau sur une année)

Type animal 1 :				Type animal 2 :			
		Nombre de têtes :				Nombre de têtes :	
Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour	Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour
Type animal 3:				Type animal 4 :			
		Nombre de têtes :				Nombre de têtes :	
Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour	Durée période	Nb de jours	Type d'aliment	kg MS / jour